

*Dix ans après le premier
Congrès National
d'Etudes sur le Volontariat*

par Luca Rinaldi

Annuaire du "Centro Nazionale per il Volontariato"
(Centro National pour le Volontariat)

COPIA UNICA



CENTRO NAZIONALE PER IL VOLONTARIATO
Via Alfredo Catalani, 158 - 55100 LUCCA (Italie)
Tél. 0583/419500 - Fax 0583/419501

**DIX ANS APRES
LE PREMIER CONGRES NATIONAL
D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT***

Synthèse des rapports principaux des six congrès nationaux sur le volontariat

1980 - 1990

***Publication réalisée dans le cadre de la Convention avec le C.N.R. - Organisme de Tutelle et Financement de la recherche sur "Famille, marginalisation sociale et volontariat".**

INTRODUCTION

Il y a dix ans que, à échéances biennales, nous offrons des occasions de rencontre et de réflexion sur des thèmes relatifs au volontariat: ce qu' il est, ce qu' il fait, ce qu' il peut faire dans le contexte social dans lequel il vit, dont il connaît les défauts et potentialités et à l' amélioration duquel il veut contribuer.

Nous avons pensé utile d' offrir, précisément au moment choisi pour nous confronter avec "l' information" de notre Pays, une très brève synthèse de nos cinq précédents Congrès Nationaux.

Il faut tenir compte, en lisant cette synthèse, de ce qu' ils "datent" ; et que les situations mises en évidence peuvent avoir été dépassées. Mais elles sont aussi l' histoire d' une évolution culturelle, sociale et politique, qui a eu lieu au cours de ces années autour des thèmes du volontariat.

Nous voulons espérer avoir contribué, en ce qui nous concerne et comme le veulent les finalités de notre "Centre", à former une "culture" sur le volontariat, non comme fin en soi-même, mais pour créer une "culture de la solidarité" encore faible dans notre Pays et dans le monde; et d' ailleurs en forte crise aujourd' hui pour différents motifs.

Si nous pouvons réussir à donner une idée du parcours culturel qu' ensemble nous avons accompli, le mérite en reviendra à Luca Rinaldi, un collaborateur de " Volontariato Oggi" (Volontariat Aujourd' hui), l' Agence d' Information de notre Centre qui a assumé cette tâche peu facile, et nous lui en sommes reconnaissants.

Maria Eletta Martini

DE L'INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
FRANCESCO COSSIGA A L'OCCASION DU IVÈME CONGRES
NATIONAL SUR LE VOLONTARIAT "PROMOTION ET FOR-
MATION DU VOLONTARIAT POUR CHANGER LA SOCIETE ET
LES INSTITUTIONS".

*...Notre République doit beaucoup au volontariat, grâce auquel elle a pu sur-
monter tant de moments de crise, donnant une qualité supérieure au développe-
ment global du Pays.*

*...Dans un Etat démocratique comme l'Etat italien, un Etat laissant une large
place aux autonomies publiques et privées, constitutivement pluraliste dans ses
inspirations culturelles et son articulation sociale, politique et aussi territoriale,
il n'y a pas, il ne peut y avoir, il ne doit pas y avoir d'opposition entre système
public et volontariat. Et ceci non seulement pour affirmer pleinement le principe
de liberté. D'une part, le volontariat ne pourrait jamais couvrir, en termes pra-
tiques et de principe, l'aire entière de la demande. De l'autre, aucun système public
ne peut rejeter, toujours en termes pratiques et de principe, ce qu'offre la géné-
rosité des mouvements volontaires.*

*...Nous ne devons jamais oublier que le volontariat est solidarité, est expres-
sion d'humanité, est condition essentielle pour vivre ensemble, est même compo-
sant de fond de la capacité de mouvement de l'action publique dans le contexte
social. Si tout ceci est vrai, et il l'est, le volontariat ne pourra et ne devra jamais
avoir une position marginale.*

*Et le volontariat a également une grande valence politique; il est toujours
lié à un grand amour pour la paix, à une conception des rapports nationaux et
internationaux, strictement basée sur l'homme. Il n'existe ainsi pas, et ne peut
exister de frontières au volontariat. On ne peut interdire à l'homme de secourir
l'homme: qui l'empêche ne rend pas service à la cause de la paix et de la liberté.*

*...En ces quarante années de vie démocratique, notre république n'a pas seu-
lement grandi à cause de la liberté de représentation des opinions, des intérêts,
des opinions politiques; elle a aussi grandi, essentiellement peut-être, pour la qua-
lité des personnes et la qualité de la vie commune: pour une demande ne visant
pas seulement à une plus juste "quantité" dans la vie, mais à une "qualité" de vie
plus riche et humaine.*

*...Ces "qualités", je l'affirme avec orgueil en tant que représentant de l'unité
nationale, sont de plus en plus élevées. Le "peuple" du volontariat a donné à son
développement une contribution de valeur énorme et la dette de reconnaissance
de la nation envers lui est importante et profonde. Je suis venu ici pour en rendre
témoignage.*

Francesco Cossiga

Ier CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT

Viareggio, 1980

La refonte du Welfare State, c'est-à-dire cette structure publique visant à garantir à tout citoyen, indépendamment de son revenu, des services sociaux, sanitaires, éducatifs, d'assistance, apparaît désormais une nécessité indéro-
gable en Italie aussi.

**Refonte du
Welfare State**

Le débat sur la crise du Welfare State, ouvert depuis des années dans les principaux pays de l'Europe occidentale, a touché l'Italie aussi, bien que dans notre pays ce type d'organisation "publique" se soit réalisée assez tar-
divement comparé aux plus importants Pays d'Europe. En évaluant cet état de crise, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de jusqu'à quel point le degré d'efficacité des services eux-mêmes se soit révélé pauvre, comparé aux réalisations des autres pays.

Dans ce cadre de référence, le phénomène du Volontariat a commencé à prendre une grande signification dans l'opinion publique, aussi bien en raison de la qualité de l'offre concrète de services devant les défaillances du Welfare State qu'à cause d'une proposition implicite de nouveau modèle de culture de l'Etat qui rejette la vision selon laquelle l'Etat lui-même serait l'unique et exclusif agent du changement social.

Welfare State et Volontariat

Le volontariat se présente donc comme expression d'une réponse cri-
tique, mais constructive, conforme à la nature de l'homme, non contre "la chose publique", mais contre l'omniprésence de la "chose publique", et se traduit par un refus de standardisation bureaucratique, dans une recherche de services moins anonymes.

Le volontariat, "dans son acception moderne, donne vie à des formes d'intervention à tendance continuative, mises en oeuvre par des individus ou des groupes qui opèrent suivant des schémas innovateurs et personna-
lisés, à des fins non charitables, mais de réel service social" (Paracone).

Le volontariat organisé offre donc un modèle culturel riche en propo-
sitions et assume une signification politique qui va bien au-delà du fait spé-
cifique de rendre simplement un service.

**Nouveau
modèle culturel
offert par le
volontariat**

L'intervention volontaire ne s'arrête pas en effet au service "technique", mais joint l'animation culturelle de solidarité à une responsabilisation envers les problèmes de l'autre. Le phénomène du volontariat organisé, qui appartient à la sphère privée, peut justement à cause de ce quelque chose de plus qu'il réussit à offrir, contribuer à surmonter finalement la dichotomie public-privé; en fait, "le développement du volontariat ne signifie pas renverser les tâches du public sur le privé, ni une réduction des administrations publiques au rôle de simples organes de distribution, mais implication de toutes les énergies disponibles, dans la gestion de services sociaux spécifiques; réalisation de formes de synergie, de collaboration, de division responsable des tâches" (Paracone).

Vu l'importance du phénomène, et son développement capillaire sur le territoire, l'exigence de quelque reconnaissance du "status du volontaire", s'accompagnant d'une formation adéquate mise à jour, pour ceux qui s'engagent dans des interventions de type continuatif, s'est fait ressentir.

Il est donc important d'activer des instruments juridiques identifiant les procédures nécessaires à faire sortir les rapports avec le volontariat de l'incertitude, de l'arbitraire ou du caractère épisodique.

Dans cette optique, une grande importance est prise, comme exemple pivot, par l'article 45 de la réforme de l'assistance sanitaire qui reconnaît au volontariat un rôle spécifique.

Quel volontariat existe-t-il en Italie aujourd'hui ?

Nous devons tout d'abord faire ressortir le contenu éthique du défi ouvert représenté par le volontariat; en effet, l'hypothèse culturelle du "gratuit" est explosive - au niveau personnel du moins - dans une société comme la nôtre où seuls comptent le profit et le succès. Mais pour mieux comprendre les caractéristiques particulières du volontariat organisé italien, nous pouvons le synthétiser en 5 points principaux:

1) **C'est une donnée constante, un enrichissement certain et indispensable pour la qualité et la liberté de la vie de toute société démocratique.** Ce n'est donc pas une intervention d'urgence de caractère extraordinaire ni un phénomène de reflux dans le privé qui - le cas échéant - est un aspect transitoire du coutume.

2) **Ce n'est ni un phénomène, ni un mouvement exclusivement pour les jeunes, ni ne possède-t-il un "caractère spécifique" féminin.**

3) **Il ne veut pas construire un alibi possible à d'éventuelles inefficiences de l'administration publique, à ses devoirs institutionnels.** Il retient au contraire, essentiel à son rôle de faire appliquer, les transférant continuellement dans le contexte "politique", communautaire, les résultats de son expérience.

**Dépassement
dichotomie
"Public-Privé"**

**Reconnaissance du status
de volontariat**

**Hypothèse
culturelle du
"gratuit"**

4) **Rencontrer les forces populaires est pour lui un besoin croissant. Il désire poursuivre sa démocratisation, pour ne jamais devenir un phénomène de gratifications personnelles pour des élites économiques ou culturelles.**

5) **Le volontariat qui veut personnaliser, débureaucratiser le rapport entre pouvoirs publics et citoyens, ne peut pas être utilisé "fonctionnellement" ou "in primis" dans le but et avec l'illusion d'une réduction quantitative des coûts actuels des services sociaux" (Tavazza).**

Nous pouvons à ce point donner une définition du volontariat pouvant toujours être complétée et perfectionnée: "Le volontaire est un citoyen qui, ayant optempéré à ses devoirs d'état (famille, profession etc.) et ses devoirs civils (vie administrative, politique, syndicale, etc.) se met gratuitement à la disposition de la communauté. Il engage ses capacités, les moyens qu'il possède, son temps, en réponse créative à tout type de nécessité émergente, prioritairement celles de citoyens de son territoire; ceci par un engagement continuatif, de préparation, de service et d'intervention, au niveau individuel ou préférentiellement de groupe, évitant tout parallélisme inutile avec les activités de l'Etat" (Tavazza).

**Définition de
volontariat**

Volontariat et pouvoirs publics

Vu le moment actuel de développement vécu par le volontariat, il paraît important de prévoir une discipline juridique de protection qui ne bloque pas la réalité sociale en mouvement; il faut donc identifier les lignes portantes de gestion en la matière définissant les critères généraux de reconnaissance et d'importance de cette expérience, "c'est-à-dire établissant un tableau normatif de fond qui indique exclusivement les valeurs et la perspective entre lesquelles relier réalité sociale et médiation juridique (v. par ex. à ce sujet l'article 45 loi n°833/78" (Lipari, Piepoli, Tavazza).

**Discipline
juridique
promouvant le
volontariat**

Reconnaissant en outre que l'expérience du volontariat se situe au point de rencontre entre "public et privé", il est nécessaire de prévoir pour ses initiatives une spécificité juridique qui ne doit pas favoriser le départ d'un processus de transfert de tâches de la sphère publique à la sphère privée, ni simplement réaliser une tentative de confiner les organismes territoriaux à un rôle de pure allocation monétaire. Leur objectif est plus élevé, on recherche en fait, comme nous l'avons déjà affirmé, une implication de toutes les forces disponibles, grâce à des modalités précises de participation du volontariat à la programmation, à la gestion et au contrôle de certains types de services sociaux.

**Spécificité
juridique**

La discipline statutaire du volontariat

Pour mieux identifier la figure du volontariat, nous pouvons nous valoir de ce qui émerge des statuts, c'est-à-dire ces "lois" que les volontaires eux-mêmes se sont librement et autonomement données comme critère de gestion de leur propre expérience; et ceci afin d'éviter les risques de l'improvisation.

Nous pouvons affirmer à ce sujet que l'engagement spontané et organisatif du volontariat a toujours une motivation globale qui transcende le simple secteur de l'assistance dans lequel l'engagement se concrétise.

Cette motivation est donc, en général, de deux types: religieuse ou laïque sociale.

Si l'on prend ensuite les différents statuts en examen, il ressort que: 1) "L'activité que l'organisme se propose statutairement d'exercer est normalement non lucrative; 2) La participation du volontaire individuel aux activités sociales est libre et ne représente jamais un rapport avec l'organisme autre qu'un rapport gratuit" (Lipari, Piepoli, Tavazza).

Les obligations statutaires soulignent également une autre dimension du volontariat: la durée de l'engagement d'assistance et de l'obligation sociale dans le temps.

Motivation
globale

Les citations sont tirées de: "**VOLONTARIATO, SOCIETÀ E PUBBLICI POTERI**" (Volontariat, Société et Pouvoirs Publics) (par Luciano Tavazza), Editions Dehoniane Bologne 1980.

RAPPORTS PRINCIPAUX

"Il volontariato anni '80: realtà e contraddizioni di un fenomeno di rilevanza culturale e politica" (Le volontariat années '80: réalité et contradictions d'un phénomène d'importance culturelle et politique) (**C. Paracone**)

"Il volontariato in Italia: attività consolidate ed esperienze emergenti" (Le volontariat en Italie: activités consolidées et expériences émergentes) (**L. Tavazza**)

"Volontariato e pubblici poteri: la legislazione nazionale e regionale e le convenzioni con gli enti pubblici" (Volontariat et pouvoirs publics: la législation nationale et régionale et les conventions avec les organes publics) (**N. Lipari, G. Piepoli, L. Tavazza**)

Ce qui ressort clairement à la suite de ces journées est la nécessité d'un instrument législatif qui entre dans le mérite des questions soulevées. Le manque d'une loi-cadre est ressenti dans toute la "production normative qui manifeste, justement à cause de sa carence, des solutions de continuité et des incertitudes dans le type d'attention réservé à ce phénomène, quoique orientée vers des principes inspirateurs de démocratie participative" (Lipari, Piepoli, Tavazza).

Une loi-cadre

IIème CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT

LE VOLONTARIAT DANS LES ORIENTATIONS LEGISLATIVES REGIONALES ET NATIONALES ET DANS LA RECHERCHE DE NOUVELLES POLITIQUES SOCIALES

Lucca, 1982

Le deuxième congrès national sur le volontariat nous donne un cadre de référence absolument varié et difficile à ramener dans des schémas faciles.

Il est pris acte de ce que l'action et l'organisation volontaires représentent la dimension émergente du nouvel ordre sociétal en puissance. Les motivations peuvent être à la fois la "croissance civile", et parallèlement un manque de confiance accentué des citoyens vis-à-vis des institutions publiques.

1. Analyse sociologique.

Essayant d'analyser le pourquoi du phénomène, Ardigò a illustré quelques hypothèses. La première possibilité de développement du phénomène est donnée par l'affaiblissement de la structure des rapports suivant un schéma sommet-périphérie. En effet, dans cette crise de la société post-industrielle où la diffusion de la communication s'est évoluée géométriquement, où le niveau moyen d'instruction s'est beaucoup élevé, "l'action et l'organisation volontaires sont amenées à donner une contribution plus significative qu'autrefois à la restructuration de la société et de l'Etat. Volontariat, coopération dans les services même personnels, économie souterraine et micro-entreprise, tendent à se configurer comme émergente "troisième dimension", troisième après l'état administratif et représentatif et par rapport au macro-marché".

**Affaiblissement
du rapport
sommet
périphérie**

**Troisième
dimension**

Une seconde hypothèse laisse comprendre que, dans les rapports entre Etat et "troisième dimension", après un premier moment de séparation, une intégration partielle puisse se vérifier, ainsi qu'il s'est déjà produit en ce qui concerne les rapports entre Etat et marché.

Il faut également considérer une troisième hypothèse qui constate que l'action volontaire intègre autonomement, dans des dimensions de plus en plus vastes, bien qu'en majorité toujours locales, cet espace de défense des travailleurs, surtout en tant que consommateurs et usagers, que le syndicat en se retirant à laissé découvert.

Enfin, une quatrième hypothèse. "L'associationnisme volontaire, dans son expression variée et non pleinement institutionnalisable, suit, et confirme la théorie de Tocqueville selon laquelle la démocratie représentative peut être dominée dans sa détermination par l'autoritarisme de l'Etat administratif du bien-être, si incorrecte et contrôlée par l'associationnisme multiple et surtout local des citoyens.

Les secteurs dans lesquels les volontaires s'engagent sont au moins deux: les services fonctionnels pour la qualité de la vie (ne remplaçant pas les indispensables services publics de welfare mais intégrateurs et innovateurs); la défense principalement locale des citoyens consommateurs et usagers de services publics.

Le volontariat ne peut être identifié comme charité privée; il ne répare pas les erreurs du système et on ne peut non plus demander à cette modalité associative d'être protagoniste de l'élimination des causes qui engendrent des situations de "nouvelle pauvreté", parce que c'est là le rôle de la politique.

D'après le député Martini, "le volontariat établit un nouveau rapport entre privé et public dans les institutions, auxquelles revient la tâche première de l'organisation et de la programmation; il a une valence spécifique, due à une recomposition entre privé et public par détermination entre moment individuel et moment collectif; il a une fonction humanisante contre les risques bureaucratiques, et il est l'expression d'une grande action populaire; mais il ne peut devenir, dans les institutions, une substitution des services professionnels, travail noir, instrumentalisation de personnes en difficulté, pour suppléer, contre un salaire réduit, à des carences de personnel, ou, par ricochet, briser les grèves".

2. Analyse juridique

En entrant dans le thème spécifique du Congrès "Volontariat dans les orientations législatives régionales et locales", il a été relevé qu'il est nécessaire de tenter la voie normative juridique qui évite, à cause des initiatives législatives au niveau régional, la création sur le territoire italien d'un "Costu-

**Intégration
partielle entre
Etat et
"troisième
dimension"**

**L'association-
nisme
volontaire
facteur de
démocratisa-
tion de l'Etat**

**Définition de
volontariat**

**Eviter un
"Costume
d'Arlequin"
législatif**

me d'Arlequin", parce qu'une telle division risquerait de créer des différences punitives pour les régions économiquement plus faibles qui au contraire, et justement pour cela, auraient le plus grand besoin d'un volontariat efficient et intégrateur de l'activité des pouvoirs publics.

Les retards législatifs n'ont pas eu de lourdes répercussions sur le territoire parce que les interventions législatives déjà existantes n'ont pas de fonctions directives sur les comportements, se limitant à décrire la réalité en exécution.

Actuellement, les initiatives législatives qui, dans les divers contextes régionaux ont fait référence au phénomène Volontariat, sont de l'ordre de nombreuses dizaines. Trois régions seulement, toutefois, ont déjà promulgué des lois sur le Volontariat: le Friuli, le Val d'Aoste et les Pouilles, la première avec une législation générale pour la "valorisation du Volontariat" (loi n°74/1981); la deuxième relative à l'activité des "associations de volontariat dans le secteur socio-sanitaire" (loi n°46/1981); la troisième avec une discipline sur les initiatives volontaires en matière transfusionnelle et de donation d'organes (loi n°68/1979).

Entretiens, beaucoup d'autres régions ont en phase de discussion des projets de loi sur cette question.

La phase dans laquelle la référence au volontariat résultait timide, presque accidentelle, semble donc désormais dépassée. L'exigence est toutefois ressentie d'une discipline-cadre, visant à constituer des mécanismes intégrés de gestion des services sociaux où l'activité des organisations de volontariat s'insère de manière ni occasionnelle ni fortuite" (Lipari).

Lipari exprime de sa part de fortes critiques envers toutes les lois ou propositions qui ne vont pas au-delà d'énonciations abstraites de principe; et se limitent à des engagements génériques en faveur des initiatives du volontariat. Evaluant, en outre, globalement les indications émergeant de l'élaboration législative partant du siège régional, le désaxement entre intentions et réalisations est encore évident, bien que la reconnaissance du rôle autonome, non supplémentaire, du volontariat à l'intérieur de la société civile paraisse désormais un point acquis.

Il existe cependant, ainsi qu'il a été mentionné à Viareggio il y a environ deux ans, un risque de discipline législative du volontariat visant à ne considérer que quelques profils opératifs; et, puisqu'il s'agit des rapports entre Organe Public et associations de Volontariat, disciplinés en particulier par des conventions, la législation peut sembler spécialement liée au financement des activités de volontariat.

Il serait en effet très grave que, surtout dans une période de récession économique, certaines expériences de volontariat puissent être utilisées pour de subreptices constitutions de rapports d'emploi public" (Lipari).

De grande importance à l'intérieur de la récente réflexion parlementaire sur le volontariat, même dans son autonomie, ressort ensuite la propo-

Les trois lois existant sur le volontariat

Nécessité d'une discipline-cadre

Généricité des lois sur le volontariat

Rôle autonome non supplémentaire du volontariat

Financement des activités de volontariat

Coopératives de solidarité sociale

sition de loi (n°2828 16/9/81 Chambre des députés) présentée par le député Salvi, visant à discipliner les Coopératives de Solidarité Sociale; celles-ci transcendent l'intérêt des membres, comme il advient normalement, et se rattachent aux intérêts de la communauté dans laquelle s'insère la Coopérative. On envisage donc la constitution formelle de structures coopératives orientées vers la satisfaction d'intérêts, tous de nature non matérielle, de non-membres également.

3. Orientations législatives.

Après ces réflexions, il semble nécessaire qu'au volontariat soit juridiquement garanti un espace de liberté lui permettant de se déployer complètement.

La voie législative pourrait peut-être être représentée par un "Statut des volontaires" suivant l'exemple du "Statut des travailleurs" pour éviter les risques d'encadrement, de "mise en cage", souvent dénoncés.

Donc un "statut" entendant différencier le volontariat de toute forme de travail subordonné et à en garantir l'activité.

D'après Lipari, "la proposition d'englober aussi un volontariat individuel dans la proposition législative doit être rigoureusement rejetée; ce volontariat existe et existera toujours, mais ne réclame pas de mesures législatives; le risque réaliste de transformation en recrutement de travail noir serait grave".

Dans cette perspective, le volontariat doit être valorisé dans ses rapports avec les pouvoirs décentralisés de l'Etat.

Une grande importance pourrait être prise par une participation du volontaire à la programmation des services; les conventions entre organismes publics locaux et associations volontaires "est une voie que les administrateurs doivent approfondir et élargir jusqu'à la vaste gamme des secteurs de présence de l'action volontaire" (Martini).

A la fin de ce congrès, il semble que l'on puisse dire qu'est reconnue au volontariat une "dimension politique"; "une politique qui, redécouvrant l'authenticité de son rôle, soit réellement pour la "polis" qui est de chacun parce qu'elle est de tous"(Lipari).

Mais c'est justement à cause de sa valence politique, de sa dimension sociale, que le volontariat réclame un "statut" qui soit promotionnel et garan-

Vers un statut des volontaires

Aucune loi sur le volontariat individuel

Dimension politique

tisse son autonomie et son originalité, également quand il opère en contact avec les structures publiques.

C'est seulement ainsi que le volontariat restera conscience critique et force stimulante pour les partis, les syndicats, les institutions.

**Volontariat
conscience
critique**

Les citations ont été tirées de **"VERSO UNO STATUTO DEL VOLONTARIATO"** (Vers un statut du Volontariat) (par Luciano Tavazza, Editions Dehoniane, Bologne 1982)

RAPPORTS PRINCIPAUX

"L'evoluzione dei problemi del volontariato italiano" (L'évolution des problèmes du volontariat italien) (**M.E. Martini**)

"Le motivazioni, la ricerca e le prospettive del convegno" (Les motivations, la recherche et les perspectives du congrès) (**A. Ardigò**)

"Gli orientamenti emergenti dell'elaborazione legislativa regionale sul volontariato" (Les orientations émergeant de l'élaboration législative régionale sur le volontariat) (**N. Lipari**)

"Azione volontaria, modifica del presente, responsabilità personale" (Action volontaire, modification du présent, responsabilité personnelle) (**N. Lipari**)

"Il ruolo del volontariato nelle incerte prospettive della società degli anni '80" (Le rôle du volontariat dans les perspectives incertaines de la société des années '80) (**A. Ardigò**)

IIIème CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT

VOLONTARIAT ET RAPPORTS AVEC LES ORGANES LOCAUX

Lucca, 1984

Depuis que, en 1978, fut rejetée au Parlement la proposition d'abolir l'article 45 de la loi 833, reconnaissant que les Associations de Volontariat librement constituées "concourent à poursuivre certaines finalités du service sanitaire national" (la proposition d'abolition fut motivée par la volonté de faire gérer le service sanitaire exclusivement par l'Etat) la situation a changé considérablement; il suffit de penser que de 1982 à 1984, 44 lois régionales directement référées au volontariat ont été publiées, alors que 22 propositions de lois régionales de ce type sont attendues.

**Art.45 de la loi
n°833/78**

On peut constater que le besoin d'une reconnaissance juridique du phénomène est pressant, vu que le volontariat est principalement lié aux besoins locaux, et aussi parce que, vu qu'assistance et santé sont de compétence régionale, le législateur local s'est par la force des choses fait l'interprète des instances provenant de la communauté; ce qui a toutefois conduit à une législation fragmentaire et hétérogène.

Une autre donnée significative, toujours inhérente aux rapports modifiés avec les institutions publiques, et qui démontre la capillarité du phénomène volontariat, est celle ressortant de l'enquête Rossi Sciumè - Colozzi: selon cette recherche, 66% des associations de volontariat a un rapport plus ou moins constant avec les pouvoirs publics.

1. Recherche Rossi Sciumè - Colozzi - 1983 (sur commission du Ministère du Travail) - données quantitatives qualitatives.

Parmi les données les plus significatives, nous rappelons:

a) le rapport entre volontariat et population résidente sur le territoire national est de 1 à 89;

b) voici la typologie des 7024 groupes sur lesquels l'enquête a porté

(on calcule qu'ils soient environ 15.000 en Italie): 58% sont représentés par des "groupes associés à de grandes organisations"; 22% par des "groupes coordonnés", dont l'action, tout en n'ayant pas une importance nationale ou internationale, dépasse le cadre local; 19% sont représentés par des groupes locaux autonomes.

c) "la proportion importante d'adultes engagés en actions "gratuites" indique la tendance à ajouter de façon stable au travail garanti, une activité de type solidaire ou volontaire" (Rossi-Colozzi).

2. Rôle du Volontariat dans la législation nationale.

Au cours des dernières années, une plus grande conscience a été acquise sur le rôle du volontariat: aux Ministères du Travail et de la Santé, des commissions spéciales ont été établies.

Le volontariat, "se pose comme expression d'un modèle culturel alternatif, il naît du milieu, mais tend à s'insérer dans le système, donne une plénitude à celui qui l'exerce, mais exprime en même temps un quotient très élevé de solidarité sociale" (Lipari).

Nous souons maintenant toutefois le "risque que l'intervention de volontariat soit exclusivement utilisée comme instrument, sur de courtes périodes, pour réaliser des économies, non comme modèle pouvant relier l'individualité au collectif, capable de faire comprendre que la vie des individus ne se réalise et s'exprime complètement que dans la mesure où elle est susceptible de se lier à d'autres vies dans un rapport communautaire" (Lipari).

La finalité vers l'économie des organes publics se constate facilement, si l'on observe les nombreuses initiatives législatives de source régionale sur le volontariat. Mais l'approche doit au contraire être l'effort de rationaliser une intervention sérieuse, constante, d'engagement propre au volontariat, susceptible d'influer sur le corps de la bureaucratie: évitant également la bureaucratisation du volontariat, changeant le rapport de qualité de l'individu avec l'ordre institutionnel, acceptant "le défi qui vient du volontariat, non comme alibi d'un jour, mais comme critère de direction d'une longue saison" (Lipari).

La proposition de loi-cadre sur le volontariat, émanant du Sénateur Lipari (projet de loi n°576 présenté au Sénat le 13 mars 1984), veut justement atteindre cet objectif. Non une "loi-manifeste" donc, ni une "loi-auspice" ou "loi-accord". Le projet de loi en objet entend, en effet, "rompre, sur le thème du volontariat, la différence entre les mots et les gestes qui tendait désormais à devenir une constante du débat politique, revenant à une technique législative propre à notre tradition juridique en formulant des normes clés, brèves, chacune d'elles dotée de son contenu de préceptes" (Lipari).

Volontariat, modèle culturel alternatif

Volontariat, instrument pour réaliser des économies

Proposition de loi Lipari

3. Organes Locaux et Volontariat

Dans le cadre local, les organes publics doivent comprendre de mieux en mieux qu'un énorme potentiel est représenté par le mouvement du volontariat, face à une société où dominent la déresponsabilisation et un corporativisme croissant.

Ils doivent "saisir et développer les grands potentiels: en tant que valeurs d'inspiration et comme aide concrète pour répondre aux besoins, et surtout comme expression d'une conscience de plus en plus profonde que véritable démocratie veut dire reprendre en main, directement, de la part des communautés locales, la lecture des véritables besoins et l'organisation de la réponse à leur donner" (Bicocchi).

Ce sont en effet "justement les associations de volontariat qui constituent aujourd'hui la forme la plus vraie de participation des citoyens à la vie publique ...avec une complète prise de responsabilités envers les nécessités des gens, de la part de qui leur donne une réponse concrète, et c'est précisément pourquoi le volontariat a l'autorité morale ainsi que technique de poser le problème de la fonctionnalité des services publics et de la dépense sociale du secteur en général" (Bicocchi).

Et pourtant, le volontariat est une réalité encore sous-estimée; mais étant une réserve d'énergies humaines qualifiées et disponibles, il veut devenir l'interlocuteur principal des Institutions Publiques pour stimuler une réflexion de la part des politiques du secteur.

Tout d'abord, et dans ce but, la fonction de l'Organe Local dont la fin essentielle est de répondre aux besoins de la population, doit être ré-examinée; le refus de la logique d'expansion à l'intérieur du service public valorise consciemment le volontariat qui sera ainsi en mesure de renforcer l'organe local lui-même dans la participation et l'assentiment démocratique.

Suivant Bicocchi, la problématique du rapport entre Organes locaux et Volontariat doit être affrontée "avec la conscience, culturelle et politique qu'il ne s'agit pas d'ajouter un autre chapitre de dépenses aux budgets des organes locaux, et d'une question sectorielle à laquelle faire face en plus des si nombreuses autres que les organes ont devant eux, mais d'une perspective mettant en discussion, à la base, la thématique complexe de la dépense sociale et des modalités auxquelles les organes d'autogouvernement local doivent se rapporter, avec les attentes et les exigences les plus authentiques.

Le défi vise à provoquer un remaniement complet de l'ensemble de la dépense sociale, vérifiant sa rationalité et productivité, assurant un rapport harmonieux entre privé, public et privé social, et soutenant sans préjudices idéologiques les interventions servant le mieux à répondre aux véritables besoins de la communauté" (Bicocchi).

La participation à la programmation est importante, co-participation et contrôle réciproque dans la gestion des services sociaux cherchant aussi

Volontariat, forme plus vraie de participation

Crise des services publics

Provoquer un changement de l'ensemble de la dépense sociale

Participation à la programmation des interventions

à ne pas réduire en poussière les déjà maigres financements, au moyen d'une planification régionale et de programmes locaux établissant préalablement des objectifs et des finalités.

Dans cette perspective, l'instrument financier et juridique convenant le mieux pour son élasticité à une collaboration Organes locaux - Association de Volontariat, est la convention. A ce propos, du point de vue loi-cadre nationale et législation régionale sur le volontariat, une intervention législative visant à déterminer le contenu minimal des conventions elles-mêmes est souhaitable. En outre, vu les retards chroniques de l'Organe Local vis-à-vis des échéances des paiements, il serait opportun et urgent d'introduire des clauses regardant l'indexation des paiements et la prévision de pénalités au cas où de tels retards se vérifieraient.

Ayant présent à l'esprit ce cadre complexe de référence, où synthétiquement le volontariat peut être pris comme symbole **de nouvel état statutaire transcendant et dépassant les individualismes et les corporations**, il convient d'établir une confrontation constructive, avec les forces politiques "parce que nous n'aurons pas de nouvelles lois le regardant, ni des conventions correctes, si nous ne comprenons pas toute la valeur politique (et non de parti) du volontariat dans un pays démocratique" (Martini).

Durant ce congrès fut inauguré, à Lucca, **Le Centre National pour le Volontariat**, en réponse aux exigences manifestées à plusieurs reprises au cours de précédentes rencontres. Un instrument pour permettre aux volontaires de mieux se joindre et s'organiser, pour promouvoir des activités, mais aussi un centre de recherche, études et documentation où volontaires et Institutions cohabitent. Un moyen à la disposition des associations qui veulent compter davantage, un point de référence privilégié en vue d'une efficace coordination.

Les citations ont été tirées de: **"VOLONTARIATO ED ENTI LOCALI"** (Volontariat et organes locaux) (par Luciano Tavazza), Editions Dehoniane, Bologne, 1985.

**Conventions -
contenu
minimum**

**Volontariat -
symbole de
nouvel état statutaire**

**Centre
National pour
le Volontariat**

RAPPORTS PRINCIPAUX

"Istituzioni e volontari nel tessuto sociale del paese" (Institutions et volontaires dans le tissu social du pays) (M.E. Martini)

"I gruppi di volontariato in Italia elementi per una classificazione" (Les groupes de volontariat en Italie, éléments en vue d'un classement) (G. Rossi-I. Colozzi)

"La problematica del volontariato nell'azione di governo, nell'attività del Parlamento, nel dibattito delle forze sociali" (La problématique du volontariat dans l'action du gouvernement, dans l'activité du Parlement, dans le débat des forces sociales) (N. Lipari)

"L'attuale legislazione delle regioni e delle province autonome sul volontariato nel quadro della politica di programmazione sociale" (La législation actuelle des régions et des provinces autonomes sur le volontariat, dans le cadre de la politique de programmation sociale) (V. Panuccio)

"I rapporti giuridico-amministrativi col volontariato a livello provinciale e comunale. Politiche dei servizi e strumenti di attuazione." (Les rapports juridico-administratifs avec le volontariat au niveau provincial et communal: Politiques des services et instruments de réalisation) (G. Bicocchi)

"Finalità del Centro nazionale per il volontariato: studi ricerche e collegamento fra le associazioni" (Finalités du Centre national pour le volontariat: études, recherches et liaison entre les associations) (G. Bicocchi)

"Gli impegni delle istituzioni e del volontariato di fronte alle trasformazioni della società italiana" (Les engagements des institutions et du volontariat face aux transformations de la société italienne) (M.E. Martini)

IVème CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT

PROMOTION ET FORMATION DU VOLONTARIAT POUR CHANGER SOCIETE ET INSTITUTIONS

Lucca, 1986

Ce IVème Congrès National sur le Volontariat se remarque particulièrement par la présence, le jour de l'organisation, du Président de la République Francesco Cossiga, donnant ainsi un témoignage concret sur l'importance prise par le phénomène du volontariat dans notre vie sociale. Volontariat que le Président définit être "la forme la plus élevée de participation", soulignant encore que c'est seulement par la participation que se construit une démocratie authentique.

Dans notre Constitution, il n'y a pas opposition, mais corrélation entre institutions et volontariat. Les institutions ne doivent pas rejeter ce qui est offert par la générosité des mouvements volontaires; mais il faut éviter que le volontariat soit fonctionnel vis-à-vis des institutions qui pourraient créer des canaux d'assentiment à travers l'instrumentalisation d'initiatives de volontariat associé. Il faut, au contraire, valoriser et promouvoir les initiatives de participation en leur reconnaissant la dignité d'une forme de "démocratie diffusée", évitant que le volontariat soit servilement subordonné aux institutions.

Dans cette perspective, le volontariat se qualifie "pour contribuer au changement civil et institutionnel de notre pays" (Martini). Il faut donc soutenir "tout effort possible en vue de la formation des volontaires" (Cossiga) en faisant attention à ne pas "violenter l'inspiration sincère qui distingue le volontariat" (Cossiga).

PROMOTION

En parlant de promotion du volontariat, il faut bien mettre en évidence que le volontariat n'a pas été promu par les institutions, mais est né

**Volontariat, la
forme la plus
haute de
participation**

**Le volontariat
veut contribuer
à changer
notre pays**

**Quelle
promotion?**

spontanément. C'est seulement beaucoup plus tard qu'il a trouvé des institutions intéressées à le promouvoir, il suffit de ne pas y mettre d'obstacles, d'éviter de l'encadrer par des législations trop rigides, d'éviter de l'instrumentaliser politiquement: toute intervention directe est dangereuse; il suffit plutôt de créer des conditions favorables pour que le volontariat puisse se développer et opérer lui-même pour:

- garantir le sérieux des associations de volontariat en fixant des critères précis et objectifs pour l'inscription au tableau;
- reconnaître le droit d'utiliser des structures publiques;
- exercer un contrôle très sérieux sur l'utilisation d'éventuelles contributions pour des projets déterminés: il est plus utile au volontariat que les contributions soient liées à des projets précis, plutôt qu'aux associations par des données génériques;
- faciliter l'information sur le volontariat dans les services radiophoniques et de télévisions régionales, la presse locale, les écoles, encourageant aussi la production de subsides audiovisuels.

Il est également utile de distinguer le volontariat de l'associationisme en général (souvent vivier de volontaires), et aussi des coopératives de solidarité sociale.

Il existe un type de volontariat individuel traditionnel, de type religieux comme de type laïque, de haute valeur morale, mais qui se pose rarement le problème des causes des états de besoin auxquels faire face; le thème de l'action politique ne se pose donc pas: au contraire, on le tient délibérément à l'écart, comme appartenant à ce que ce type de volontariat qualifie d'apolitique; en réalité, le choix de laisser les choses comme elles sont, de ne pas s'engager à les changer, est un choix politique.

Il y a ensuite un nouveau volontariat qui tend à s'occuper contemporanément du service aux marginaux, de la sensibilisation de la société à leurs problèmes, de l'action politique pour faire face aux causes de la marginalisation.

Il existe aussi un volontariat que nous pourrions définir "technique" (Pompiers etc.) et un volontariat socio-culturel. Tout le volontariat donne sa contribution au changement de la société dans le sens qu'il encourage et renforce la culture, l'habitude de la solidarité, mais certaines typologies de volontariat le donnent en mode direct, d'autres de façon indirecte et éloignée.

D'une solidarité majeure dans le tissu social, on peut donc passer à l'influence sur les politiques des institutions et sur la législation.

QUELLE FORMATION ?

Il est important de se demander quelle formation convient le mieux à

**Promotion de
quel
volontariat?**

**Volontariat
individuel et
traditionnel**

**"Nouveau"
volontariat**

**Importance du
volontariat**

promouvoir le changement, étant naturellement conscients de ce que "chaque intervention formative est manipulative" et manie "les règles du jeu des processus de relation" (Merlo).

Voici les thèses que le professeur Palmonari a illustré au cours du Congrès.

Les volontaires doivent trouver autonomement les lignes de leur propre formation en tant qu'exigence indérogable de liberté, dépassant la superficialité spontanée de l'affirmation "toute expérience que nous faisons nous forme, notre formation est faite toute d'expérience, non d'après des livres"; il s'agit de définir nos propres projets à vérifier, et mettre au point, dans un dialogue à égalité avec les institutions et les groupes engagés à fond dans le processus culturel.

Le volontariat doit toujours se diriger vers des solutions qui ne soient pas purement d'assistance, avec l'engagement de surmonter les situations de carence qui sont à l'origine de l'opération d'intervention.

Tous les problèmes que le volontariat d'aujourd'hui affronte ont des racines historiques très profondes. En tenir compte est indispensable non seulement pour comprendre le sens des problèmes individuels, mais aussi pour prévoir des réponses de projet adéquates et non simplistes.

Les sciences sociales ont beaucoup à offrir aux programmes des mouvements de volontariat; il est opportun que les projets du volontariat soient systématiquement confrontés avec les toutes dernières données des sciences sociales.

Pour construire des projets réalistes, il faut être un groupe de personnes qui communiquent entre elles, qui savent communiquer avec l'extérieur, savent écouter et voir ce qui se passe; il est donc indispensable que la formation regarde de façon prééminente le travail de groupe, sans exaspérations d'ordre technique, mais aussi sans illusions d'ordre spontané.

La formation doit trouver des formes efficaces de collaboration entre professionnels et volontaires, en faisant attention à ce que l'originalité et l'autonomie culturelle des groupes de volontariat ne soient pas violées.

Il est important d'être attentifs à toute diversité culturelle en évitant d'établir des communications égocentriques (basées sur le langage du groupe propre), essayant donc de décoder le langage des autres groupes pour saisir le sens réel de ce qu'ils expriment.

Il est enfin indispensable, si l'on veut construire le changement, d'avoir le courage d'identifier les points stratégiques du cadre social qui ne semblent pas satisfaisants et leur définir une alternative radicale.

CONTENUS DE LA FORMATION

Quelles connaissances le volontariat doit-il avoir, pour exercer soiemment son propre service? Certainement celles relatives au secteur dans lequel

il opère: sur les conditions de besoin réel et des causes qui l'engendrent; sur les lignes politiques et les lignes culturelles émergentes.

Sur la population du territoire sur lequel le volontaire agit, sur les conditions économiques sociales, culturelles, religieuses, sur le niveau de sensibilité des personnes.

Sur la situation politique et administrative vis-à-vis de laquelle le volontariat doit représenter une stimulation; sur les services existant et leur qualité, sur les critères et les priorités des budgets, sur les rapports entre public et privé, sur la législation régionale, sur les services sociaux et leur application; sur les mécanismes servant à influencer le pouvoir public.

Il existe, certainement, une nécessité de former un volontariat apte à accomplir son propre service: à l'aide d'un apprentissage, une formation et une mise à jour adéquate, et ceci également en ce qui concerne l'engagement de socialisation et de prise de conscience qui doit se faire à l'aide d'instruments et de modalités appropriées.

Il est fondamental, pour le volontariat, de travailler non "pour" les gens mais "avec" les gens dans le style de la condision, "savoir être pour savoir projeter" de nouvelles réponses aux besoins en les vivant soi-même de l'intérieur.

L'ambition du volontaire doit être d'"aider les gens en s'aidant", encourageant une autonomie, créant dans les personnes aidées une stimulation à se mettre elles-mêmes au service des autres; l'engagement de la solidarité se développe ainsi, en spirale; le volontariat doit devenir un multiplicateur de soi-même.

Il est important de souligner ce qui a été exprimé par le rapport de la commission qui s'est occupée de la formation: "le volontaire doit se former lui-même sans se bloquer devant un manque d'expériences préconstituées à prendre comme modèle, se développant à travers des expériences affrontées concrètement, les documentant, les confrontant avec les autres, critiquant leurs points faibles": en se défiant toujours de la formation "académique" et misant au contraire sur une formation dialogique et non conformiste.

L'engagement d'intensifier la préparation est en tous les cas fondamental, pour qu'il n'arrive pas au volontaires ce contre lequel le Président Cossiga lui-même les a mis en garde: "être mis en dehors de l'évolution réelle et professionnelle des différents secteurs du contexte social, presque comme si les volontaires étaient des "réservistes de métier". Ceci est en effet un rôle non conforme à qui transforme sa solidarité en engagement civil.

Connaissance des causes, de la situation politique, etc.

Aptitude au service

"Savoir être pour savoir projeter"

Volontariat multiplicateur de lui-même

Le volontariat doit se former lui-même

Volontaires, non "Réservistes de métier"

Les citations sont tirées de **"PROMOZIONE E FORMAZIONE DEL VOLONTARIATO"** (Promotion et formation du volontariat) (par Luciano Tavazza), Editions Dehoniane, Bologne, 1987.

PRINCIPAUX RAPPORTS

"I volontari gente comune" (Les volontaires "gens du commun") (**M.E. Martini**)

"La nostra Repubblica deve molto al volontariato" (Notre République doit beaucoup au volontariat) (**F. Cossiga**)

"La promozione del volontariato oggi" (La promotion du volontariat aujourd'hui) (**G. Nervo**)

"I processi formativi per la qualificazione dei volontari e contribuire a una nuova cultura nelle istituzioni" (Les processus formatifs pour la qualification des volontaires et contribuer à une nouvelle culture dans les institutions) (**A. Palmonari**)

"Volontariato e Mezzogiorno" (Volontariat et le Midi) (**N. Zeppi**) "La formazione del volontariato" (La formation du volontariat) (**G. Pasini**)

"Investire nella formazione, magari consorzandosi" (Investir dans la formation, peut-être en s'associant) (**R. Merlo**)

Vème CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT

PAUVRETE ET MARGINALITE: ENGAGEMENT DE SOLIDARITE ET CONSCIENCE CRITIQUE DU VOLONTARIAT DANS L'OPTIQUE DE LA PREVENTION

Lucca, 1988

Le débat a mis au centre de la réflexion la pauvreté et la marginalité produites par notre société opulente.

Les réflexions ont porté sur la société dite "des 2/3", avec ses richesses et ses privilèges: est-elle un bien acquis et immuable, un facteur physiologique presque, propre à la société du bien-être, ou vaut-il au contraire la peine d'opérer afin que le 1/3 marginal aujourd'hui entre en jeu et retrouve une dignité en assumant un rôle social précis. C'est dans cette perspective que le volontariat offre ses capacités de critique, de projet, de con-division, recherchant de l'intérieur des solutions sociales et politiques permettant de surmonter les situations de marginalité et pauvreté, anciennes et nouvelles, non seulement économiques, impliquant un nombre de plus en plus grand de personnes, et qui sont l'une des caractéristiques de notre société de consommation.

Société des 2/3

1/3 marginal
physiologique?

MARGINALISATION ET PAUVRETE

Paradoxalement, l'un des plus importants facteurs de marginalisation est le système d'assistance, "quand on ne se propose pas de rompre le processus actuel, mais qu'on se limite à fournir des éléments d'adaptabilité au système d'ensemble; plus qu'intervenir sur les causes de marginalisation et sur l'existence du phénomène, en vue de son élimination, il vise à contenir les effets potentiellement conflictuels pouvant se produire entre les grou-

Système
d'assistance
facteur de
marginalisation

pes marginaux, et entre eux et l'ensemble social, fournissant le minimum de ressources nécessaires pour limiter l'insatisfaction des besoins dans des limites acceptables. Donc, non seulement l'assistance prise de façon isolée n'élimine pas la marginalisation, mais au contraire, la rendant acceptable (et acceptée), la renforce" (Sarpellon).

Le système d'assistance est aussi répressif en soi en ce qu'il mortifie les aspirations au changement, soit en éliminant les situations les plus graves qui "obligent les assistés à un modèle de comportement passif à travers les impositions des procédures administratives nécessaires pour la continuation de l'octroi d'assistance".

La marginalisation se complète par une ségrégation dans des "institutions totales", des mondes fermés et séparés (les différents instituts pour les vieux, les malades mentaux, les mineurs etc.) mais en même temps parties intégrantes d'un système de rapports sociaux.

Le premier facteur de marginalisation reste, cependant, le système de production, en fait le développement capitaliste ne cesse de produire une nouvelle marginalité par l'emploi occasionnel, précaire et partiellement rétribué de couches de "force de travail".

Le concept de marginalité est arrivé en s'élargissant progressivement, ne se limitant pas seulement à une vision "d'ordre économique".

"De nouvelles pauvretés et de nouvelles marginalités, entendues comme aires de privation affective, relationnelle et de milieu, frapperaient ainsi, non plus la couche sociale la plus basse, mais aussi d'importantes couches de la classe moyenne. Celle-là même qui est en mesure de contrôler (à travers les partis, les syndicats et les corporations) l'allocation des ressources de l'assistance. Il est clair que, tandis que ce processus de marginalisation est en cours, la classe moyenne fera ce qu'elle peut pour légitimer "un usage des ressources publiques à son propre et ultérieur avantage, au détriment des couches sociales plus faibles (et marginales). L'objectif est clairement de réaffirmer la centralité de la vaste classe moyenne (en invoquant paradoxalement "la nouvelle marginalité") et recréant ainsi les conditions d'une plus profonde marginalité des couches sociales infimes".

Pauvreté

Quelques données sur la situation italienne ont été fournies: les personnes vivant en état de pauvreté sont 6.238.000 (11,1% de la population italienne). Il s'agit de la pauvreté dite "relative", on est pauvre, en effet, "quand chacun des deux composants de la famille type composée de deux personnes, effectue une dépense moyenne mensuelle pour des produits de consommation ne dépassant pas 50% de la dépense moyenne par tête. De ces 6 millions de pauvres (60% au sud, 40% au nord), presque la moitié vit

Ségrégation en mondes fermés

Système de production premier facteur de marginalisation

Centralité de la classe moyenne

6 millions de pauvres

dans une pauvreté extrême, c'est-à-dire que son chiffre de dépense moyenne ne dépasse pas 40% de la dépense moyenne par tête.

A ces 6 millions il faut ensuite ajouter 4 millions et demi encore, définis "presque pauvres". Nous nous trouvons donc devant un total de plus de 10 millions de personnes qui vivent dans des conditions de besoin économique plus ou moins grave.

QUI SONT LES PAUVRES

Les pauvres ne sont pas une réalité homogène: il faut en effet compter au moins trois couches différenciées:

- a) "Les assistés avec une certaine continuité de la part des institutions publiques;
- b) Les pauvres non résidents, exclus ou auto-exclus de l'assistance continuative, comme vieux et nouveaux clochards, les transplantés, etc.;
- c) Les nomades de la pauvreté: ceux sans rapports certains avec la ville, liés par des cultures de groupe, comme les bohémiens et les personnes de couleur.

Une première constatation est que l'assistance publique atteint assez bien la première couche, qui obtient la plus grande assistance, même si ce ne sont pas toujours les plus dans le besoin qui en font partie. Il semble que l'assistance publique "s'adresse de préférence, avec quelque caractère de continuité, aux résidents certifiés, qualifiés d'après leur revenu, à partir d'un seuil minimum défini administrativement" (Ardigò).

Les deux autres couches font généralement l'objet d'interventions d'urgence de la part des institutions gouvernementales. Il manque toutefois un travail continu sur le territoire, sur les lieux de la pauvreté, on préfère en effet encore attendre que le "client" (c'est-à-dire l'indigent) arrive aux bureaux où réside qui gère l'assistance publique.

Assistance publique et pauvreté

ROLE DU VOLONTARIAT

Dans ce contexte, le volontariat a des tâches de solidarité, doit être conscience critique opérant non seulement "a posteriori", mais se posant des objectifs de "prévention".

"Toute expression de volontariat ne peut donc pas ne pas s'interroger sur le modèle désirable de société, sur la présence de pauvreté et de margi-

nalisation à son intérieur et sur la signification de sa propre présence en rapport avec un modèle de société et le dépassement de la condition de pauvreté et de marginalisation" (Pasini).

Alors qu'il exerce ses fonctions d'opérateur social, il est conscience critique et veut donc devenir sujet politique, interlocuteur direct de l'Etat, comme représentant légitime de ceux qui n'ont pas voix, dans les sièges (voir Loi financière) où est décidée l'allocation des ressources.

**Quel est le
modèle de
société
souhaité par le
volontariat**

**Volontariat,
sujet politique**

Un changement de la situation présente, joint à une tentative de prévenir les causes du malaise, paraît donc être un devoir indérrogable pour le volontariat, qui se trouve faire face à un engagement continu de solidarité et de sensibilisation de la société en vue de "contraindre" les institutions à un changement réel.

Entretemps, le volontariat organisé revendique pour soi un rôle politique à faire valoir dans les lieux institutionnels, pour défendre les couches marginales de la société qui risquent de n'avoir ni voix ni représentation.

**Volontariat,
représentant
des couches
marginales**

Les citations ont été tirées de: AA.VV. "IL FORMEZ A LUCCA" (Le Formez à Lucca), dans "I quaderni del volontariato" (Les cahiers du volontariat), n°4, par le Centre de Formation et Etudes du Formez.

RAPPORTS PRINCIPAUX

"Introduzione al Convegno" (Introduction au Congrès) (M.E.Martini)

"Povertà e marginalità: dati fenomenici e riflessioni sulle cause" (Pauvreté et marginalité: données sur le phénomène et réflexions sur ses causes) (G.Sarpellon)

"L'apporto del volontariato come solidarietà e coscienza critica, nell'ottica della prevenzione" (L'apport du volontariat comme solidarité et conscience critique, dans l'optique de la prévention) (G.Pasini)

"Esempi di ricerche sulla povertà a livello locale" (Exemples de recherches sur la pauvreté au niveau local) (A.Ardigò)

"Le povertà del mezzogiorno" (Les pauvretés du sud) (S.Zoppi)

VIème CONGRES NATIONAL D'ETUDES SUR LE VOLONTARIAT, DES DEVOIRS DE SOLIDARITE AU DROIT A COMMUNIQUER: VOLONTARIAT ET MASS-MEDIA

Lucca, 1990

Motifs du Congrès

Ce congrès est né des réflexions mûries par les associations et les groupes, relativement aux problématiques dérivant de leur rapport avec le monde de l'information. Les points suivants ont été en particulier posés au centre du débat: (a) le volontariat dans l'information, c'est-à-dire en tant que matière prêtant peu à la "nouvelle"; (b) le volontariat organisé gérant des organes d'information; (c) le volontariat de l'information, en d'autres mots participant volontairement à la conduction d'instruments de communication (voir radio, télévision, etc.)

La réflexion du volontariat sur l'information

L'engagement du Centre National pour le Volontariat s'est donc concrétisé par une tentative de mettre en lumière ce phénomène croissant, afin de garantir un niveau de conscience plus élevé à ce patrimoine d'énergie et de motivations, cherchant parallèlement à dévoiler le modèle culturel sur lequel se fonde le volontariat. Nous avons en effet assisté ces dernières années à un changement profond d'attitude vis-à-vis du volontariat: de simple objet d'étude dont le potentiel a été mis en évidence par les Congrès de Lucca, à véritable thème politique (voir Congrès de Lucca 1988), en mesure de réfléchir sur les maux de la société, sur les formes de solidarité réalisées et réalisables, sur les comportements exigés des citoyens qui entendent prendre en charge leurs propres responsabilités sociales.

C'est là pourquoi le volontariat reste un protagoniste social au-delà de l'attention qu'il obtient de la part des mass-media et "bien que la presse quotidienne n'en parle pas."

Volontariat, protagoniste social

Le volontariat est un demandeur social qui a fait son propre devoir de solidarité prévu par l'art. 2 de notre Constitution. Il a en fait perçu profondément les valeurs ayant modelé notre Constitution; la Constitution italienne qui ne veut pas projeter de façon simpliste "une société administrée", mais qui propose un modèle de cohabitation sociale où, à toute liberté garantie, corresponde également une prise de responsabilité. Ceci en vue de produire des sujets sociaux, des protagonistes, qui sachent

apporter valablement leur contribution à la construction d'une entité d'état ne représentant pas tout au plus un sujet fournissant des services dont les citoyens seraient des usagers, mais qui réponde véritablement à la somme des forces sociales en jeu, de leur richesse culturelle et leurs activités" (Mirabelli).

Certainement, s'il est facile de constater que le volontariat a grandi au cours des dernières années et acquis une plus grande conscience de son rôle, on ne peut pas en dire de même de la société dans son ensemble; en effet, "si au cours de ces dernières années les expériences de volontariat se sont accrues et renforcées en quantité et qualité, cela est principalement dû aux canaux de diffusion ad personam fondés sur la transmission de bouche en bouche, le contact de porte en porte". Toutefois, "si ce phénomène a connu un tel développement en dépit des moyens absolument artisanaux dont il s'est servi, "c'est signe que le message renferme en soi une extraordinaire capacité de mobilisation. On ne comprend pas pourtant comment un fait social de telles proportions ait pu en grande partie échapper, dans le quotidien, aux canaux de la communication de masse".(...)

Volontariat, extraordinaire capacité de communication

"Dans une société où de plus en plus l'information définit ce qui a et n'a pas droit à l'existence, le volontariat semble constituer une exception macroscopique, vu qu'il est né et a grandi hors du cône de lumière des mass-media" (Martini).

Exception macroscopique

Le Congrès en tant que moment de rencontre, échange et vérification

Cette rencontre nationale a certainement servi à présenter sous leur vrai jour les expériences les plus significatives vécues par le volontariat sous ses formes organisées, dans le secteur de l'information. On peut signaler à ce sujet les agences de presse, l'ASPE bien affirmée ou la nouvelle RES, et naturellement toutes les revues périodiques, expression des groupes de volontariat, qui sont désormais un petit univers d'information dont le cahier du CNV "Il Villaggio Solidale" (le village solidaire), de Ruggero Valentini, nous donne une représentation précise.

Agences de presse et périodiques du volontariat

A côté du secteur de la presse, ne sous-évaluons absolument pas les expériences massives vécues par le volontariat dans le domaine de l'information radiophonique: environ 450 postes d'émissions radiophoniques catholiques, presque tous communautaires, où opèrent de nombreux volontaires: les volontaires apportent leur contribution à 97% des stations radiophoniques, alors que dans 70% des cas le poste émetteur est uniquement géré par des volontaires (recensement coordonné par CORALLO et présenté à la Conférence Episcopale Italienne).

Emetteurs radiophoniques communautaires

Ces réalités si hétérogènes, si diversifiées dans leurs canaux d'inspiration, richesse fondamentale pour le monde varié du volontariat, ont exprimé durant les travaux de groupe un désir commun: l'ouverture d'un dialogue

Nécessité d'ouvrir un canal de communication entre journalistes et volontariat

continu entre ces deux différents sujets de la communication.

C'est justement le congrès, important moment de confrontation entre journalistes de profession, opérateurs des grands organes de communication, et rédacteurs des revues du volontariat, qui a fait ressortir la nécessité d'un rapport plus constant entre ces deux différents mondes de l'information. Mais le dialogue réciproque que tous souhaitent n'a pas trouvé jusqu'à ce jour d'instruments appropriés le favorisant.

Au-delà de voies spécifiques possibles, de cours communs de formation auxquels faire participer journalistes et volontaires afin d'augmenter le degré de compréhension entre ces sujets du monde de la communication, et pour que justement ces expériences ne restent pas des épisodes isolés, l'importance de la Federazione Nazionale dei Periodici del Volontariato Sociale (Fédération Nationale des Périodiques du Volontariat Social) (Groupes n°2, 4, 5) a été soulignée, une réponse autorisée aux exigences de formation et représentation que les rédacteurs de périodiques ont maintes fois manifestées.

En effet, la Fédération, promue par le Centre National pour le Volontariat et présentée au cours du Congrès par son président, Ruggero Valentini, est désormais une réalité dont on ne peut faire abstraction si nous voulons donner un tableau de référence précis des capacités du volontariat de s'organiser lui-même et avoir une incidence sur le monde de l'information.

Fédération des périodiques du volontariat social

Il ne suffit naturellement pas de lier les professionnels de l'information aux volontaires; comme il ne suffit pas, dans les organes d'information de masse, d'un simple élargissement de l'espace dédié aux thèmes de marginalisation et par conséquent aux groupes de volontaires qui opèrent dans ce contexte (entre autres, "cette opération pourrait correspondre à une simple évaluation de marketing d'entreprise, vu les millions de personnes quotidiennement engagées dans des oeuvres de volontariat") (Del Colle). Tout ne peut se réduire à cela.

Il existe en fait un problème plus sérieux consistant "à mettre en lumière l'étroite interdépendance qui lie, et liera toujours davantage, le développement de la communication de masse et la croissance d'une responsabilité solidaire, en mesure de prendre des engagements qui ne soient pas seulement conjoncturels. Il faut que qui fait l'information se rende compte que les nouvelles transmises sont destinées à avoir un rebondissement social auquel il ne peut se soustraire en se valant d'une pure revendication du droit de la presse".

Interdépendance étroite entre communication de masse et la croissance d'une responsabilité solidaire

"Et d'autre part, qui s'engage dans une activité de volontariat doit se convaincre du fait que le degré élevé d'interdépendance de notre société ne permet pas de se creuser des petites niches commodes au besoin, à l'abri des responsabilités d'une communication publique" (Martini).

Un véritable devoir de communiquer, de se faire voir, existe, parce que, paradoxalement, seules les choses visibles existent vis-à-vis de notre

Devoir de communiquer

société. "Avoir des raisonnements à tenir sur certains problèmes, parce que dépositaires d'expériences importantes, de parcellées capacités de projeter, et ne pas se rendre visibles, ne pas les proposer à un public plus vaste d'opérateurs, est en ce moment délictueux" (Colombo).

Donc pour le volontariat, et justement à cause de l'importance qu'il a pris comme corps social, la visibilité entendue comme connaissance de la part d'une plus grande tranche de société, représente, au-delà d'une exigence indéniable, un véritable devoir auquel il ne peut se soustraire sans trahir ces idéaux de changement social qui sont le fondement de son action. "Il faut, à ce point, que le volontariat vive l'action de solidarité en tant que fait de communication: le volontariat doit chercher la communication pour donner une voix à qui ne l'a pas" (Gastaldi).

Etant épuré que pour les groupes de volontariat, la communication est désormais un devoir, il faut à ce point garantir que ce devoir puisse être rempli par ceux qui le désirent; il faut, en définitive, permettre à tous de communiquer, afin que ce qui est éthiquement souhaitable puisse devenir, au-delà d'un engagement d'intentions, un droit désormais acquis.

Le droit à la communication

Le coeur de tout le problème est là: il n'existe, à ce jour, aucune mesure législative protégeant et promouvant le droit à la communication.

Manque d'une loi promouvant le droit à la communication

"Il est vrai qu'au cours de l'été une loi importante a été promulguée dont le contenu doit certainement être souligné, la loi n°241/90 sur la réforme de la procédure administrative, qui étend le droit d'accès aux actes administratifs aux citoyens et leurs associations, y compris celles de volontariat" (Jervolino), une façon de faciliter la communication entre l'Etat, les corps dits intermédiaires, les citoyens, pour rendre plus transparent le rapport entre institutions et citoyen; Mais cela ne suffit pas.

Il est également significatif que, récemment, le monde de la presse ait ressenti "la nécessité de joindre le besoin d'immédiateté de la nouvelle au respect de certaines valeurs, poursuivant des initiatives visant à la définition de codes d'autoréglementation" (Jervolino), mais même ceci ne suffit pas à affronter le problème dans son noyau.

Cela ne suffit pas non plus à donner une plus grande place aux thèmes de la solidarité de l'information, ni, de la part des journalistes, à respecter une charte des devoirs qui améliore les contenus de la "grande information". Le principe à défendre est avant tout celui fondamental du droit à la communication, qui ne peut être lésé ou mutilé, mais doit être protégé et garanti.

Charte des devoirs

Droit à la communication

C'est dans cette optique qu'a été débattue l'hypothèse d'une loi favorisant la production d'informations de la part d'une multiplicité de sujets, et c'est dans cette perspective que nous devons prendre acte des énormes

potentialités inhérentes à la Federazione Nazionale dei Periodici del Volontariato Sociale (Fédération Nationale des Périodiques du Volontariat Social); en effet, le .pavolontariat organisé en tant que sujet politique, en mesure de représenter les couches marginales, cherche à travers cette expérience de fédération, à représenter la volonté des associations, des mouvements, de répondre par des initiatives organiques à la demande pressante de communication qui vient du "bas".

Le droit à la communication, c'est-à-dire la possibilité de produire des informations sans appartenir à des potentats économiques et politiques, a trouvé dans cette fédération une première réponse significative. Déjà en effet, vingt publications parmi les plus importantes du secteur social, expression de groupes de volontariat vivant tous les jours en contact avec les problèmes de ceux dans le besoin, y ont conflué.

Leur sensibilité, leur tentative d'arriver à comprendre les causes des problèmes, de se poser comme objectif le changement des structures sociales, a donné origine à cette expérience fédérative qui recueille actuellement d'importants encouragements.

Parmi ceux-ci, l'appui significatif des journalistes du "Gruppo di Fiesole" (Groupe de Fiesole), qui ont su saisir le lien existant entre droit à l'information et croissance d'une société solidaire.

La Fédération des Périodiques et le Groupe de Fiesole (également sensible à une moralisation de l'information où le droit à la discrétion et à la rectification représentent des points fondamentaux), ont rédigé ensemble un document où l'on parle de susciter un "différend sur l'information" ayant à la base une proposition de loi sur l'édition facilitant réellement, par des financements spécifiques et des exemptions fiscales, la possibilité pour les associations non lucratives de jouer un rôle actif dans les circuits de l'information.

Donner au volontariat comme à des expressions analogues de la société, voix au chapitre, veut en effet dire entrer en contact avec les problèmes de ceux dans le besoin, dans leur dimension la plus vraie et plus complète; une exigence indéniable en résulte si on veut réellement essayer d'édifier un "village solidaire", où l'interdépendance et la complexité des problèmes se rejoignent parfaitement.

Rapporteurs cités:

Maria Eletta Martini, Présidente CNV

Fausto Colombo, Université Catholique du S. Coeur, Milan

Cesare Mirabelli, ex Vice-président

du Conseil Supérieur de la Magistrature

Beppe Del Colle, éditeur "Famiglia Cristiana"

Enrico Gastaldi, Dirigeant RAI

Rosa Russo Jervolino, Ministre des Affaires Sociales.

**Produire
l'information
sans appartenir
à des potentats
économiques
et politiques**

**Différend sur
information et
loi sur l'édition**

**Village
solidaire**

INDEX

Introduction	Page	3
Intervention de Cossiga au IVème Congrès	"	4
Ier Congrès national d'études sur le volontariat	"	5
IIème Congrès national d'études sur le volontariat Le Volontariat dans les orientations législatives régionales et nationales et dans la recherche de nouvelles politiques sociales	"	10
IIIème Congrès national d'études sur le volontariat Volontariat et rapports avec les organes locaux	"	15
IVème Congrès national sur le volontariat Promotion et formation du volontariat pour changer société et institutions	"	20
Vème Congrès national d'études sur le volontariat Pauvreté et marginalité: engagement de solidarité et conscience critique dans l'optique de la prévention	"	25
VIème Congrès national d'études sur le Volontariat, des devoirs de Solidarité au droit à communiquer: Volontariat et mass-media	"	30

Fini d'imprimer au mois de Janvier 1992

Grafica Luigi Monti
via Legnani, 4 - 21047 Saronno (VA) - Italie
Couverture: studio grafico Schizzi - Saronno

